

Honoraires transaction

HONORAIRES A LA CHARGE VENDEUR EN CAS DE MANDAT SIMPLE OU EXCLUSIF	De 0 à 56 000 Euros	10%
	De 56 001 à 70 000 Euros	9 %
	De 70 001 à 90 000 Euros	8 %
HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR EN CAS DE MANDAT EXCLUSIF HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR EN CAS DE MANDAT SIMPLE	De 90 001 à 170 000 Euros	7 %
	De 170 001 à 250 000 Euros	6,5 %
	De 250 001 à 300 000 Euros	6%
	De 300 001 à 350 000 Euros	5 %
	Plus de 350 001 Euros	4.8 %

<p>Base de calcul : <u>Prix Net Vendeur</u></p> <p>Tranches non cumulatives</p> <p>Honoraires minimum de 5000 Euros TTC</p> <p>Frais administratifs dans le cadre de vente à des clients hors territoire français : 10 % des honoraires TTC prévus au mandat en sus</p> <p>Estimation sans mise en vente : 150 € (Honoraires à la charge du propriétaire)</p>

Honoraires Location : Habitation vide ou meublée soumis à la loi du 6 juillet 1989

	BIEN EN GESTION	BIEN HORS GESTION
 Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail pour chacune des parties	4,9 % TTC*	4,9 % TTC*
Etats des lieux pour chacune des parties	3 % TTC*	3 % TTC*
Entremise et négociation à la charge bailleur	0 €	99 € pour loyer <600 € 149 € pour loyer >600 €
Inventaire pour les logements meublés à la charge du bailleur	80€ TTC	80€ TTC

*Calculé sur le montant du loyer annuel hors charges dans la limite du plafonnement des honoraires révisable chaque année, réglementation applicable au seul locataire.



Stationnements :

Garage : **150 € TTC** - Place de parking : **100 € TTC** (Honoraires à charge des deux parties)



Bail commercial ou professionnel :

9 % HT du montant du loyer hors charge des 3 premières années à la charge du preneur

Honoraires Gestion :

Habitation vide ou meublée : 7,90% TTC du montant du loyer mensuel charges comprises

Murs commerciaux : 7 % HT du montant du loyer mensuel et des charges

Assurance perte de loyer (Loyers impayés, dégradations, assistance juridique) : 2.70 % TTC du loyer mensuel et des charges

Honoraires Syndic de copropriété :

Gestion courante : tarification en fonction du nombre de lot, de la situation et des actions à réaliser (avec un minimum de 2100 € TTC jusque 5 lots et 2600€ TTC de 6 à 13 lots)

Vacation horaire : 72€ TTC/heure

Délivrance des documents suivants :

Règlement de copropriété, état descriptif de division : 30€ TTC

Modificatif d'état descriptif de division (publiés) par modificatif, PV **d'AG des 3 dernières années** (par procès-verbal) : 20€ TTC

Règlement intérieur, charte, fiche synthétique, montant moyen annuel de la quote-part à la charge du vendeur du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes : 20€ TTC

Pour la signature de la promesse de vente : informations financières de l'article L721-2 II 2° du CCH : 150€ TTC

Pour les autres prestations un catalogue est à votre disposition dans nos locaux. Barème mis à jour le 1^{er} octobre 2024

www.cabinetchateaubriand.com